Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 30e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 19 MAI 2022, À 12 H, PAR LA PLATEFORME TEAMS

PRÉSENCES :

Mmes Sophie Doucet, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Marie-Claude Jomphe, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Marie-Josée Noël, membre indépendant – compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines
M. Francis Simard, **président**, membre indépendant – compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant – expertise en réadaptation

ABSENCES :

Mmes Céline Decoste, membre indépendant – expertise en protection de la jeunesse
Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Annick Nadeau, membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement
Clémence Poirier, représentante de la Fondation Santé de l'Archipel
Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - comité des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)

INVITÉS :

Mme Monia Renaud, agente de planification programmation et recherche – suivi budgétaire
M. Claude Cyr, directeur des services administratifs au CISSS des Îles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 12 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 30e séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 19 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2022-05-881

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

DOSSIERS – DÉCISION

3. Adoption du budget 2022-2023 ;
4. Levée de la séance.

DOSSIERS-DÉCISION

3. ADOPTION DU BUDGET 2022-2023

M. Claude Cyr, directeur des services administratifs présente le budget 2022-2023. Les membres sont invités à poser leurs questions.

- **ATTENDU QUE** l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

- **ATTENDU QUE** le 29 avril 2022, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2022-2023 ;

- **ATTENDU QUE** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

- **ATTENDU QUE** selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

- **ATTENDU QUE** l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le budget 2022-2023 du CISSS des Îles comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats déficitaires, combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations, au montant de 6 327 475 $ contrevenant ainsi au respect de l'équilibre budgétaire.

  d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes**.**

RÉSOLUTION Nº 2022-05-882

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 12 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2022-05-883

Francis Simard
Président

Sophie Doucet
Secrétaire du conseil